



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10237

Texte de la question

M Henri de Gastines appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la necessite de mettre en place une formation specifique de niveau CAP pour les garcons serveurs. Actuellement, aucune formation n'existe dans ce domaine. Pourtant, l'activite des cafes constitue un element indissociable du secteur du tourisme et de son developpement. Le personnel des cafes est en contact direct avec les visiteurs etrangers de notre pays. Aussi des garcons formes et prepares a l'accueil ajouteraiient a la qualite du service offert : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools et enfin pratique des langues etrangeres. En consequence, il lui demande s'il envisage de creer une filiere de CAP de garcon serveur.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10237

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 1989, page 934